

De formidables opportunités d'épanouissement intellectuel



Rencontre avec Milan Malik, diplômé 2021

POUVEZ-VOUS NOUS DÉCRIRE VOTRE PARCOURS ACADÉMIQUE ?

Je suis entré au [Collège universitaire de Sciences Po](#) en 2015. Après une année passée en Italie, j'ai intégré le master Droit économique en 2018. J'ai été diplômé en 2021 de la spécialité [Entreprises, marchés, régulations \(EMR\)](#) après avoir réalisé l'année précédente une césure composée de deux stages au sein de départements contentieux de cabinets internationaux.

Afin de parfaire ma formation, j'ai également suivi un parcours de droit des affaires à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne jusqu'en M2, parallèlement à Sciences Po.

Après avoir passé l'examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA) en 2020, j'ai décalé mon entrée d'une année et j'intégrerai donc l'École de formation professionnelle des barreaux de la cour d'appel de Paris (EFB) en janvier 2022.

POUR QUELLES RAISONS AVEZ-VOUS CHOISI LA SPÉCIALITÉ ENTREPRISES, MARCHÉS, RÉGULATIONS (EMR) PROPOSÉE AU SEIN DU MASTER DROIT ÉCONOMIQUE ?

La spécialité EMR m'est apparue très complète. Elle offre un panel assez large d'enseignements utiles dans la compréhension du droit des affaires (droit bancaire, droit des entreprises en difficulté, droit des marchés financiers, etc.) et permet d'acquérir de solides bases théoriques avant d'entrer sur le marché.

Par ailleurs, les enseignements sont très pratiques : nombre de cours sont dispensés par des praticiens - notamment des avocats -

et les exercices demandés sont assez proches de ce que l'on peut faire en pratique (rendu de notes, exercices en groupes, cas pratiques etc.).

La vaste gamme d'enseignements électifs permet en outre aux étudiants de discerner une spécialisation en optant pour des matières plus spécifiques qu'ils peuvent être amenés à pratiquer par la suite (droit pénal, droit social, droit du numérique etc.).

Au total, EMR est une spécialité qui ne ferme pas de porte et qui offre les bases pour évoluer assez sereinement en cabinet ou en entreprise. Je la recommande !

QUEL EST VOTRE PROJET PROFESSIONNEL ?

Je souhaiterais exercer en tant qu'avocat dans la pratique du contentieux des affaires au sein d'un cabinet français ou international à Paris.

La pratique contentieuse offre de formidables opportunités d'épanouissement intellectuel puisqu'elle permet de toucher à des pans du droit très larges : il est possible de travailler un jour sur un dossier en droit des procédures collectives, le lendemain sur un conflit entre actionnaires, et le surlendemain sur un contentieux devant l'Autorité des marchés financiers. Chacune de ces matières demande de se remettre constamment à niveau : c'est une mise à l'épreuve quotidienne, mais cette variété est plaisante. A cet égard, je souhaiterais faire du contentieux au sens large : civil, commercial, pénal et boursier.

Le contentieux nécessite de la part de l'avocat un effort constant de clarté, de concision et de pédagogie dans la démonstration juridique afin d'emporter la conviction d'un juge. L'argumentation juridique s'étoffe précisément par la confrontation à l'autre et la capacité à se remettre en question. Je me plais à pouvoir travailler sur des dossiers dotés d'un haut degré de technicité et dont les solutions juridiques requièrent un dépassement de soi et une forme d'inventivité.

QUEL(S) PROJET(S) EXTRA-SCOLAIRE(S) AVEZ-VOUS PU RÉALISER LORS DE VOS ANNÉES À L'ÉCOLE DE DROIT ?

J'ai participé au concours de plaidoirie [La Comparution](#) créé il y a cinq ans et destiné aux étudiants de l'École de droit de Sciences Po. J'ai eu la chance d'atteindre la finale lors de mon année de M1 et d'être lauréat en M2 dans le rôle de l'avocat.

Ce concours se présente sous la forme d'une simulation de comparution immédiate. Lors d'une première phase de sélection, un candidat dans le rôle du procureur puis un autre dans le rôle de l'avocat se succèdent sur un cas fictif pour, tour à tour, présenter respectivement des réquisitions puis une plaidoirie de quelques minutes. Ce sont le plus souvent des cas de flagrants délits (vol, petit trafic, violences etc.). Puis, en finale, les interventions sont plus longues et il s'agit de traiter de véritables dossiers, anonymisés, qui ont été plaidés.

L'exercice requiert un intérêt pour le droit pénal et la défense d'urgence. Il permet de développer des capacités d'analyse de pièces de procédure pénale (procès verbaux d'audition, éléments de personnalité etc.) et sollicite un goût pour l'argumentation juridique. J'en ressors que l'aspect oratoire n'est finalement que très subsidiaire par rapport à la clarté et la force d'une argumentation juridique logique qui permet de convaincre un juge.

Il est possible de s'y préparer en assistant à de véritables comparutions immédiates au Tribunal judiciaire de Paris. J'encourage fortement les étudiants de l'École de droit à tenter leur chance car ce concours est un exercice à la fois amusant et très formateur. Le jury est par ailleurs composé de personnalités reconnues dans le domaine du droit.

QUELS SOUVENIRS GARDEZ-VOUS DE VOTRE PROMOTION ET DE VOS ENSEIGNANTS ?

Je garderai d'excellents souvenirs à l'École de droit. Les étudiants sont curieux et ouverts d'esprit. Je retiens notamment de nombreux cours où les enseignants choisissaient de faire débattre les étudiants afin de développer leur esprit critique sur l'apprentissage.

L'École de droit de Sciences Po a aussi cela de particulier qu'elle permet de mélanger des étudiants aux profils très variés : bien qu'on puisse en retrouver certains en cabinet, je ne doute pas que les étudiants de la promotion auront des carrières professionnelles en définitive très diverses. Il est saisissant de constater que chacun s'épanouit à sa façon, sans suivre une ligne prédéfinie, et en ayant la capacité de toucher à des pratiques voire des domaines très différents alors même que la formation

initiale est la même.

Les enseignants sont également marquants. Même si ce ne sont pas mes spécialités in fine, je retiens singulièrement la rigueur et la clarté de **Guillaume Odinet** en droit administratif ainsi que le cours passionnant de droit des biens dispensé par **François Colonna d'Istria**. L'excellent **Sébastien Neuville** dispense un cours de droit bancaire avec beaucoup de bienveillance à l'égard des étudiants, de même que **Pierre-Louis Périn** en droit des sociétés.

- **Milan Malik**, diplômé 2021 du master Droit économique spécialité Entreprises, Marchés, Régulations (EMR)